



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-05/01

Séance du 23 avril 2026

Date de la convocation :

17 avril 2026

Affichage de la convocation :

17 avril 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

procurations : 5

absents : 4

votants : 23

L'an deux mille vingt-six, vingt-trois avril, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Eveline GUILLET, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Yvan HERZIG, Pierre PETIT, Nadia BAHARIAN, Christian JUFFET, Alain VIEUX, Jean-Yves PERRIER, Robert HERPOYAN, Daddy ANDRIAMBOLOLONA, Olivier TRAGLIA, Sandra DULIEU, Romain ARMELLIÉ, Léo LOISEL, Emeline GENELOT, Ouafae ALAMI.

EXCUSES : Claude CHARTON (Procuration à E. GUILLET), Daniel MONCHANIN (Procuration à D. JUHEN), Lydie EXTIER (Procuration à N. BOURGEOIS), Martine TERRIER, (Procuration à N. BAHARIAN), Nikita FERRACHAT (Procuration à Y. HERZIG).

ABSENTS : Géraldine CHAMBEFORT, Michèle ALVES, Maryse BOULANGER, Muriel BRUGNOT.

M. Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 30 mars 2026 ;

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 30 mars 2026 pour la période du 16 février 2026 au 30 mars 2026 et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

DIA00137626A0006	NON PREEMPTION	26/02/2026	10 chemin des Bottes	BATI SUR TERRAIN PROPRE
DIA00137626A0007	NON PREEMPTION	03/03/2026	lieudit les Gravelles	TERRAIN
DIA00137626A0008	NON PREEMPTION	09/03/2026	2 avenue des Iles	BATI SUR TERRAIN PROPRE
DIA00137626A0009	NON PREEMPTION	13/06/2026	11 rue Denis Papin	TERRAIN
DIA00137626A0010	NON PREEMPTION	13/03/2026	4 av. des Brotteaux	BATI SUR TERRAIN PROPRE
DIA00137626A0011	NON PREEMPTION	13/03/2026	1 chemin du Pilon	TERRAIN

2. Délivrances et reprises de concessions cimetièrè

Date de l'arrêté	Concession		
	Emplact	Durée	Type
06/03/2026	AC n°15	30	Renouv.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Délibération non soumise au vote.

Le Maire
Pierre GOUBET

